



COMPTE RENDU DU CTL du 06/06/2018 .

Un CTL privé de son Président en hors d'œuvre, un Président privé de dessert à la Préfecture

Cette réunion commença par la lecture de notre liminaire en l'absence du Président. Absence toute excusée, puisque M Babeau était retenu à la Préfecture aux urgences. Mais c'était sans compter sans son sens aigu du dialogue social qui le fit se priver de dessert pour nous rejoindre. L'histoire ne dit pas si M le Préfet lui offrit un « doggy bag » pour transporter et ainsi profiter de son dessert bien mérité.

Info de dernière minute, nous apprenons par la Centrale que la réalisation d'un guichet accueil au bâtiment Y pour la trésorerie municipale est purement et simplement abandonnée. Un accueil sur rendez-vous serait préconisé au bâtiment P3.

Alors que ce CTL devait aborder les réorganisations des services, cette information nous a été tenue secrète malgré notre interrogation, c'était une journée de dupes.

Lors d'une promenade bucolique au Mont Saint Odile, un membre de l'administration nous confie avoir eu une révélation au sujet des horaires d'ouvertures des services, et ce pour se mettre au même son de cloches de la région Grand-Est.

Déclinaison dans le 54, à chaque CTL est proposé un changement d'horaires concernant les petites structures (annonçant une fermeture provisoire avant une fermeture définitive).

Bilan de la campagne IR 2017 : très peu de chiffres, ceux-ci reflétant imparfaitement la réalité.

Comme d'habitude, nous avons l'impression que l'administration une fois la campagne passée, ne tire aucune conclusion des remontées des agents, et qu'après avoir préconisé l'efficience, elle rentre dans une ère de résilience.

Vos élus après beaucoup de questions restées sans réponses, (courriers non distribués, maquette dynamique disponible sur internet, nouvelle déclaration RICI, exigence du RIB pour les contribuables) se rendent compte que la « Charte Marianne » ne s'applique pas à nos directeurs. Pas de questions sans réponse, ici, c'est pas de réponses aux questions.

« Plus on avance, plus la peinture sèche sur les murs » lâche un membre de la direction, vos élus se demandent justement s'ils n'en tiennent pas une fameuse couche.

Présentation de la campagne 2018 : atomisation de la cellule « accueil » dès septembre 2018.

En préambule nous avons dénoncé ce CTL de suppressions d'emplois avant l'heure. En effet, le SIP Nord-Est va perdre 4 emplois au 1^{er} septembre 2018, ceux-ci seront redistribués au SIP Nord Ouest (2 emplois) et au SIP Sud-Est (2 emplois).

Nous considérons que ce genre de déstructurations « Sauvages » peut engendrer à tout moment une fusion de services sans ménagement, fusion de SIP, SIE, SPFE et de Trésoreries en touchant au TAGERFIP des structures et en avalisant les suppressions d'emplois futures préconisées par la réforme de CAP 2022.

M Babeau, Président du CTL et de surplus président du CHSCT, estime que « cela n'est pas une manœuvre dolosive ». Pour vos élus, Coupe (dans les effectifs) 2022 annonce des accouchements douloureux.

Et cette manœuvre risque d'être explosive, d'autant plus que cette réorganisation arrive en pleine période d'émission des avis IR, avec la mise en place de la réforme de la Taxe d'Habitation en octobre 2018 et du PAS (Prélèvement à la source) au 1^{er} janvier 2019. Dans ce cas, les agents seront pris en tenaille entre la TH et le PAS dans la forêt d'En-Marche-Cool. S'ils ne veulent pas être coulés, ils ont intérêt à savoir bien nager, hein Chef !!!!

D'ailleurs les élus de Solidaires Finances Publiques, au vu du document de l'organisation hebdomadaire de l'accueil à compter du 1^{er} septembre 2018 ont intitulé cette organisation d'Usine à Cases. Pourquoi faire simple quand on peut faire plus que compliqué ??? J'ai glissé Chef.

Auraient-ils mangé du à l'ail à force de saucissonner les réorganisations????

Vos élus ont voté contre cette réorganisation.

M le Président et ses collaborateurs s'inquiètent beaucoup de l'impact négatif du prélèvement à la source sur la fiche de paye dès janvier 2019. La DGFIP devrait installer des cellules d'accueil psychologiques dans chaque direction au bénéfice des contribuables déboussolés.

Projets d'adaptation du réseau pour 2019.

Disparition du SIE PONT A MOUSSON avec transfert des missions et emplois au SIE NANCY NORD-OUEST, ainsi que la disparition du SIE TOUL avec transfert des missions et emplois au SIE VANDOEUVRE. Alors que dans le Vade-mecum sur l'organisation des SIE de décembre 2016, la possibilité de maintenir une antenne pérenne est possible, la Direction en perd son latin et répond QUE NENI.

Transfert de la gestion de l'hôpital de Pompey et de l'EPHAD de FAULX vers la Trésorerie de PONT A MOUSSON.

Transfert de la gestion de l'hôpital de Cirey vers la trésorerie de LUNEVILLE.

Transfert du SPF de Lunéville à NANCY.

Fusion du PCE NANCY NORD-EST et du PCE NANCY NORD-OUEST.

Selon l'article 98 de la loi NOTRé sur la régionalisation, le schéma départemental d'accessibilité au service public doit être présenté pour avis au conseil départemental et aux élus locaux. Cette obligation est bafouée allègrement par toutes les administrations. Nous aimerions que les obligations légales pour les suppressions d'emploi soient de même négligées par notre administration.

Nous avons voté contre ces déstructurations

